



ACCORDS INTERESSEMENT/PARTICIPATION

Le 26 juin 2025

Au quotidien à vos côtés, vous nous avez rappelé que votre préoccupation première était votre pouvoir d'achat. L'UNSA Aérien a mené les négociations avec détermination afin d'améliorer les accords de participation et d'intéressement, aboutissant à une prime très attendue, versée au mois de mai. Voici ce que l'UNSA Aérien a obtenu :

♦ Un meilleur accord d'intéressement :

- Nous avons obtenu une augmentation de l'enveloppe globale, **passant de 15 % à 16 % du RCAIC**.
- Mise en place d'un **barème progressif** par tranche du RCAIC, pour une **meilleure redistribution** :

Tranche de RCAIC (€)	Taux d'intéressement
De 0 à 700 M€	16 %
De 700 à 900 M€	17 %
Au-delà de 900 M€	18 %

Concrètement, cela signifie qu'à résultats équivalents, vous percevrez un intéressement plus important qu'auparavant.

Plus l'entreprise réalisera de bénéfices, plus la part du gâteau à partager sera élevée.

C'est pourquoi l'UNSA Aérien a décidé de signer ces accords.

Hypothèses – Intéressement & Participation

	Participation : 100% salaire plafonné 3 PASS Intéressement : 50% présence / 50% salaire			
Enveloppe RCAIC dont 10 M€ Participation	75	110	145	167
Montant médian total (€ brut)	1 500	2 190	2 896	3 327
Montant pour 1ers niveaux de rémunération (€ brut)	1 097	1 632	2 179	2 513

Pour un salarié en CDI, à temps plein, présent toute l'année

Notre priorité reste claire : vos intérêts, votre pouvoir d'achat.

Vos élus et représentants UNSa-Aérien AF SOL

Rejoignez-nous !



unsa-aerien.fr